



## CONSEIL MUNICIPAL

16 Décembre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 04 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc LENTIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : Quinze

Conseillers ayant pris part à la délibération : Quinze

**Présents** : **Maire** : Jean-Luc LENTIER ; **Adjoints** : Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Jean BOUNIOL ; Stéphanie DELORME **Conseillers** : Philippe ZENON, Jean-Claude TERRISSE, Patrick LOURS, Nathalie AURIEL, Laurent LAVERRIERE, Isabelle BASSET, Stéphanie GARDES, Philippe CITERNE.

**Représentés** : Serge MIELVAQUE représenté par Jean-Luc LENTIER, Elodie THOMAS représentée par Stéphanie GARDES.

Isabelle BASSET a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2024 est lu et adopté.

### DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL (N° DE\_039\_2024)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 60612	Energie - Electricité	0	1 000
011 - 60623	Alimentation	0	10 000
011 - 61521	Entretien terrains	0	1 000
011 - 61551	Entretien matériel roulant	0	1 000
011 - 6232	Fêtes et cérémonies	0	3 000
012 - 64131	Rémunérations	0	-16 000
014 - 7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	0	1 295
73111	Impôts directs locaux	1 295	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 295</b>	<b>1 295</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
2315 - 11	Install., matériel et outill. technique	0	20 000
2313 - 13	Constructions	0	-20 000

1311 - 0	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0	7 050
1321 - 0	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	7 050	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>7 050</b>	<b>7 050</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 345</b>	<b>8 345</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

**Réception en Préfecture le : 19 décembre 2024**

Délibération : adoptée

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 - LOTISSEMENT TERRONS (N° DE\_040\_2024)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
011 - 605	Achat matériel, équip. et travaux	0	15 000
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés	0	15 000
7015	Ventes de terrains aménagés	15 000	0
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés	15 000	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
3555 (040) - 0	Terrains aménagés	0	15 000
3555 (040) - 0	Terrains aménagés	15 000	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>45 000</b>	<b>45 000</b>

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

**Réception en Préfecture le : 19 décembre 2024**

Délibération : adoptée

## DECISION MODIFICATIVE N°2 - ESPACE COMMERCIAL (N° DE\_041\_2024)

Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
165 - 0	Dépôts et cautionnements reçus	0	2 200
165 - 0	Dépôts et cautionnements reçus	2 200	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>2 200</b>	<b>2 200</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 200</b>	<b>2 200</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

**Réception en Préfecture le : 19 décembre 2024**

Délibération : adoptée

## TARIFS COMMUNAUX 2025 (N° DE\_042\_2024)

Après examen en Commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme ci-après :

- **CANTINE** : (Augmentation 4 %)

<b>QF</b>	<b>0 à 900</b>	<b>901 à 1 000</b>	<b>1 001 et plus</b>
<b>Tarif A : repas enfant</b>	<b>0.95 €</b>	<b>1.00 €</b>	<b>3.40 €</b>
<b>Tarif B : repas adulte</b> (réservé aux employés municipaux et associations communales)	<b>6.30 €</b>		

- **FOYERS DE VIE** : (Augmentation 4 %)

<b>Tarif C : Repas Foyer de vie de Louradou</b>	<b>6.20 €</b>
<b>Tarif D : Repas Foyer Olmet</b>	<b>5.60 €</b>

- **GARDERIE** : (Augmentation 4 %)

**Tarif A Matin : 8,30 €/mois**

**Tarif B Soir : 13,50 €/mois**

**Tarif C Mercredi matin :**

<b>QF</b>	<b>0 à 900</b>	<b>901 à 1 000</b>	<b>1 001 et plus</b>
<b>Tarifs</b>	<b>3.50 €</b>	<b>4.00 €</b>	<b>4.60 €</b>

**- LOCATION SALLE POLYVALENTE : (Augmentation 5 % extérieur)**

MANIFESTATIONS	COMMUNE		EXTERIEUR	
	Concours de belote, quine	40.00 €		220.00 €
Réunion			Semaine 95.00 €	Week- end 190.0 0 €
Arbre de Noël	40.00 €		240.00 €/jour – 410.00 €/ 2 j.	
Repas	170.00 €		460.00 €	
Apéritif	100.00 €		260.00 €	
Exposition, cinéma	47.00 € + 17.00 €/j. au-delà de 4 jours		135.00 € + 37.00 €/j. au-delà de 4 jours	
Manifestations à but lucratif ou activités commerciales	440.00 €		680.00 €	
Associations 5 locations gratuites/an (sauf nettoyage) Gratuit en semaine (du lundi au jeudi)	40.00 €			
<i>Nettoyage salle polyvalente (obligatoire si repas) : 90.00 €</i>				

**- LOCATION MAISON DU BIEN VIVRE : (Augmentation 5 % extérieur)**

MANIFESTATIONS	COMMUNE		EXTERIEUR
	SALLE RESTAURANT	SALLE DE REUNION	SALLE DE REUNION
Réunion		Gratuit	90.00 €
Repas	85.00 €		
	160.00 € les 2 salles		
Apéritif	85.00 €		
Associations communales	5 locations gratuites/an  Au-delà 35.00 €	5 locations gratuites/an  Au-delà 35.00 €	
<b>FRAIS DE NETTOYAGE (Obligatoire)</b>	59.00 €	59.00 €	59.00 €
Les 2 salles	90.00 €		

Pour la location de ces deux salles un chèque caution de 1000.00 € sera demandé, libellé à l'ordre du Trésor Public.

Le nettoyage de ces deux salles sera effectué par une entreprise habilitée par la Mairie.

• **CIMETIERE : Inchangé**

- . Concession cinquantenaire renouvelable : **60.00 €/le m<sup>2</sup>**
- . Case columbarium trentenaire renouvelable : **350.00 €**
- . Dispersion des cendres : **70.00 €**

• **TARIF HORAIRE : TRAVAUX POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS : Inchangé**

. Tarif horaire de main d'œuvre concernant des travaux réalisés par le personnel communal pour le compte de particuliers : **45.00 €**. Ces prestations pour le compte de tiers ne seront exécutées qu'en cas d'urgence et sur demande exceptionnelle.

. Tarif horaire d'intervention personnel communal et matériel mécanisé pour déneigement : **65.00 €**

• **TRANSPORT SCOLAIRE : 15.00 €/mois et par enfant Inchangé**

• **TRANSPORT CENTRE SOCIAL : 30.00 €/semestre et par enfant (facturé en 2 fois).**

• **LOCATION CHAPITEAU : Inchangé**

- . Associations communales : **5 prêts gratuits par an** (90,00 € au-delà)
- . Particuliers Commune : **130.00 €** (location uniquement sur le territoire de la Commune. Caution : 200.00 €)
- . **50,00 €** forfait montage, si réalisé par la Commune.

• **LOCATION « PETITS » CHAPITEAUX : Inchangé**

- . Associations communales : 5 prêts gratuits par an (50.00 € au-delà)
- . Particuliers Commune : **100.00 €** (location uniquement sur le territoire de la Commune). Caution : 200.00 €

. Forfait montage, si réalisé par la Commune : 50.00 €

• **PUBLICITE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL : Inchangé**

- pavé 90 x 40 : **50.00 €**
- pavé 90 x 85 : **80.00 €**
- pavé 190 x 40 : **80.00 €**
- pavé 190 x 85 : **110.00 €**
- page entière : **300.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs municipaux 2025.

**Réception en Préfecture le : 19 décembre 2024**

Délibération : adoptée

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R : TRAVAUX VOIRIE 2025 (N° DE\_043\_2024)**

VU l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la circulaire préfectorale du 21 octobre 2024 précisant les modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2025,

VU le budget communal,

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de renforcement et modernisation de la voirie communale.

Pour cela, la Mairie de VEZAC a souhaité faire appel à l'Agence Technique Départementale « Cantal

Ingénierie & Territoires » afin d'élaborer le programme de travaux dans le but de lancer la consultation d'entreprises rapidement.

**Descriptif des travaux :**

La commune de Vézac veut poursuivre, pour l'année 2025, son programme de grosses réparations afin d'augmenter la durée de vie de son réseau routier par l'aménagement de la voie communale de Rouziers et de la rue de la Langogne.

Les travaux en prévision consistent au reprofilage et au renforcement de ces voies communales ainsi que des accotements.

La notice explicative de l'ensemble des travaux et l'étude sont présentées à l'Assemblée.

Ce programme représente un montant de **106 599.61 € HT (Honoraires Maîtrise d'œuvre compris 3 333.36 € HT)** sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>Coût total :</b>	<b>106 599.61 €</b>
<b>D.E.T.R :</b>	<b>31 980.00 € 30 %</b>
<b>Département :</b>	<b>10 660.00 € 10 %</b>
<b>Autofinancement :</b>	<b>63 959.61 € 60 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

A ce stade, la Commune souhaite lancer la consultation des entreprises courant 2025 pour pouvoir débiter les travaux au deuxième semestre 2025.

Monsieur le Maire précise que la collectivité maîtrise en totalité le foncier nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'assainissement renforcement de la voirie et signalisation,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessous,
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2025.

**Réception en Préfecture le : 19 décembre 2024**

Délibération : adoptée

**ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (N° DE\_044\_2024)**

***Complétant la délibération 2024\_DE\_017***

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

VU la délibération 2024\_DE\_010 du 21 février 2024,

VU la délibération 2024\_DE\_017 du 05 avril 2024

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 04 mars 2024 au 30 mars 2024 selon les modalités précisées dans la délibération 2024\_DE\_010.

Les parcelles concernées par du photovoltaïques sur bâtiments ou au sol sont définies dans l'annexe à cette délibération.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Préfet à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département de Cantal.

P.J. : Plans + tableau

**Réception en Préfecture le : 19 décembre 2024**

Délibération : adoptée

#### **MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF (N° DE\_045\_2024)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, prévoit que dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire, après autorisation du Conseil Municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ; Le Conseil Municipal devant par ailleurs s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

Afin de ne pas retarder certaines opérations d'investissement et de garantir le respect des délais de paiement, il est donc proposé d'autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des crédits de l'exercice N-1 diminués des annuités d'emprunt, (1/4 des crédits ouverts aux comptes 21 et 23 en 2024).

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

Montant budgétisé – Dépenses d'investissement 2024 : 550 800.00 € (Hors chapitre 16)

Les dépenses concernées sont les suivantes :

- **Op. n° 0 – Non Individualisées : 4 275.00 € (art. 2188-000)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement définies ci-dessus.

**Réception en Préfecture le : 19 décembre 2024**

Délibération : adoptée

#### **18ème TOUR DE LA CABA (N° DE\_046\_2024)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme de l'épreuve 2025 du 18ème Tour de la CABA qui sera organisé par l'Athlétic Club Vélocipédique Aurillac (A.C.V.A.) sur le territoire de la Commune de VEZAC.

Outre l'aspect technique du cahier des charges de cette course cycliste qui comprend la mise à disposition de matériel (barrières, tables, sonorisation...), l'A.C.V.A. sollicite une subvention de 2000.00 € et l'organisation d'un vin d'honneur de 80 personnes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'organisation telle que définie dans le cahier des charges du 18ème Tour de la CABA et le versement d'une subvention exceptionnelle de **2000, 00 €** à l'A.C.V.A.
- Dit que les crédits seront inscrits au compte 6574 du Budget 2025.

**Réception en Préfecture le : 19 décembre 2024**

Délibération : adoptée

## **SUBVENTION EN SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE (N°DE\_047\_2024)**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

VU l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Vézac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Versement un don de 500.00 € à la Protection Civile dont le siège social est situé : Tour ESSOR 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

Après avoir entendu ce rapport et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de **500.00 € à la Protection Civile** - Provision du C/65748.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

**Réception en Préfecture le : 20 décembre 2024**

Délibération : adoptée

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 22 heures 15.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,  
Isabelle BASSET**

**Le Maire,  
Jean-Luc LENTIER**

## Séance du 16 Décembre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 04 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc LENTIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : Quinze

Conseillers ayant pris part à la délibération : Quinze

**Présents :** *Maire* : Jean-Luc LENTIER ; *Adjoints* : Gilbert DAUDE, Jacqueline GASNAULT, Jean BOUNIOL ; Stéphanie DELORME *Conseillers* : Philippe ZENON, Jean-Claude TERRISSE, Patrick LOURS, Nathalie AURIEL, Laurent LAVERRIERE, Isabelle BASSET, Stéphanie GARDES, Philippe CITERNE.

**Représentés :** Serge MILELVAQUE représenté par Jean-Luc LENTIER, Elodie THOMAS représentée par Stéphanie GARDES.

Isabelle BASSET a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2024 est lu et adopté.

### Délibération de la séance :

NUMERO	OBJET
DE_039_2024	DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL
DE_040_2024	DECISION MODIFICATIVE N°1 - LOTISSEMENT TERRONS
DE_041_2024	DECISION MODIFICATIVE N°2 - ESPACE COMMERCIAL
DE_042_2024	TARIFS COMMUNAUX 2025
DE_043_2024	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R TRAVAUX VOIRIE 2025
DE_044_2024	ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOVELABLES
DE_045_2024	MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF
DE_046_2024	18ème TOUR DE LA CABA
DE_047_2024	SUBVENTION EN SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE